



# L'info Relais

## Relais

## Familles Assistantes Maternelles

N°1

Mars / Avril 2013



### Le p'tit printemps

Le p'tit printemps  
 Tout vert, tout vert,  
 Remplace l'hiver  
 Tout blanc, tout blanc,  
 C'est un moineau  
 Tout gris, tout gris,  
 Qui me l'a dit, qui me l'a dit.  
 Quand l'hiver fond  
 V'là le gazon,  
 J'ai plus besoin d'mes mitaines  
**Youpi !**  
 Pas de glaçon  
 Sous le balcon  
 Le froid qui pique est parti  
**Youpi ! Youpi, youpi, youpi !**



\*\*\*\*\*  
 \*  
 \* Bonjour !  
 \* J'ai le plaisir de vous présenter le premier \*  
 \* journal « L'info relais » qui marque le début de la \*  
 \* collaboration entre les Communautés de \*  
 \* Communes du Plateau du Russey et de Saint- \*  
 \* Hippolyte pour vous proposer un service de \*  
 \* Relais Familiales Assistantes Maternelles sur les \*  
 \* communes des deux secteurs. \*  
 \* Vous découvrirez dans ce premier numéro une \*  
 \* présentation du relais et de ses missions ainsi \*  
 \* que diverses informations pratiques concernant \*  
 \* les permanences, les animations, la législation et \*  
 \* bien d'autres choses encore !!! \*  
 \* Bonne lecture et à très bientôt. \*  
 \*  
 \* Héléna TRINH, animatrice Relais CCPR CCSH \*  
 \*\*\*\*\*

DANS CE NUMERO	
Edito	p1
Comptines	p1
Les services du RFAM	p2
Les temps collectifs	p3
Infos pratiques	p4
Les accueils ludiques	p5
Ludothèque P'tidou	p5
Les permanences du relais	p6

### Une histoire à suivre

Après tout ce blanc vient le vert,  
 Le printemps vient après l'hiver.  
 Après le grand froid le soleil,  
 Après la neige vient le nid,  
 Après le noir vient le réveil,  
 L'histoire n'est jamais finie.  
 Après tout ce blanc vient le vert,  
 Le printemps vient après l'hiver,  
 Et après la pluie le beau temps.



# Les services du Relais Familles Assistantes Maternelles de la CCPR et de la CCSH

*Le relais est un lieu d'accueil, d'informations, de rencontres, d'écoute et d'échange pour développer la qualité de l'accueil individuel de l'enfant, au domicile d'une assistante maternelle ou au domicile des parents.*

## Un relais itinérant :

Le relais est basé au Russey mais il rayonnera à compter du mois de mars sur 3 autres communes de la CCPR et sur 6 villages de la CCSH. Il proposera à chacune de ses itinérances un temps de rendez-vous en début de matinée, puis un temps d'animation pour les enfants.

### Itinérance sur la CCPR :

- Les Fontennes
- Plambois du Miroir
- Noël Cerneux

### Itinérance sur la CCSH :

- Saint-Hippolyte
- Terres de Chaux
- Valoreille
- Chamesol
- Montécheroux
- Glère

## Un service pour qui ? Pour quoi ?

### **Parents et futurs parents,**

Le relais vous informe et vous accompagne :

- Dans votre réflexion sur les modes de garde
- Dans votre recherche d'une assistante maternelle
- Dans vos démarches administratives suite à l'embauche d'un(e) assistant(e) maternel(le)
- Dans la connaissance de vos droits et devoirs d'employeurs
- Pour bâtir une relation de qualité avec la personne qui accompagnera votre enfant pendant ses premières années

Le relais vous propose des temps collectifs auxquels vous pourrez participer avec votre enfant.

### **Assistant(e) maternel(le),**

Le RAM vous accueille pour vous permettre :

- De mieux connaître votre statut.
- De bénéficier d'un accompagnement professionnel en participant à des temps d'accueil collectif avec les enfants dont vous avez la responsabilité, des soirées d'information, des moments festifs (spectacles, sorties, repas).
- De rencontrer d'autres assistant(e)s maternel(le)s et rompre ainsi l'isolement, partager vos expériences.

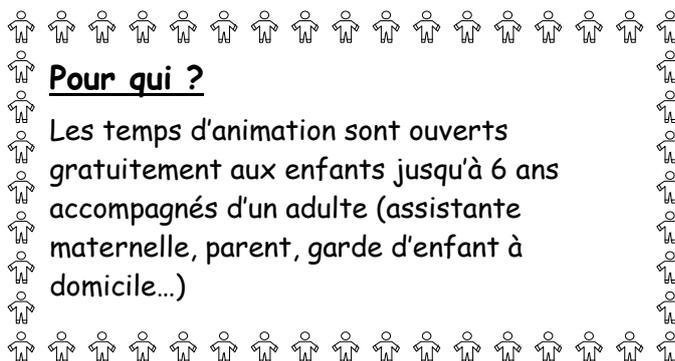
**Relais  
Familles Assistantes Maternelles  
de la CCPR et de la CCSH**

17 rue de Lattre de Tassigny  
25210 LE RUSSEY

03.81.43.89.51

relais.ccpr.ccsh@famillesrurales.org

# Les temps collectifs



## Pour qui ?

Les temps d'animation sont ouverts gratuitement aux enfants jusqu'à 6 ans accompagnés d'un adulte (assistante maternelle, parent, garde d'enfant à domicile...)

## Pour quoi ?

Ces temps collectifs ont plusieurs objectifs :

- ◆ Offrir un espace ludique adapté aux tout-petits
- ◆ Permettre aux enfants et à l'adulte qui les accompagne de vivre, découvrir et partager des moments agréables autour du jeu.
- ◆ Expérimenter et découvrir des nouvelles activités
- ◆ Favoriser les rencontres avec d'autres enfants et d'autres adultes
- ◆ Préparer les enfants à l'entrée en collectivité (partage des jeux, règles de vie...)
- ◆ Echanger entre professionnelles autour de l'enfant
- ◆ Prendre le temps d'observer les capacités et l'évolution de l'enfant dans un autre milieu.



## Comment se déroule le temps d'animation ?

### Accueil

Les enfants et adultes peuvent arriver dès l'ouverture ou un peu plus tard, selon les rythmes et possibilités de chacun.

Pour le confort de chacun, adultes et enfants se déchaussent pour enfiler leurs chaussons.

Les enfants peuvent alors investir, à leur rythme, l'espace de jeu, sous le regard vigilant de l'adulte qui peut l'accompagner dans ses découvertes.

Pendant l'accueil, une boisson chaude est offerte aux personnes qui le souhaitent.

Ce temps est propice à la transmission des informations relatives à la vie du relais.

### Animation

Durant ces temps collectifs, les enfants ont la possibilité de participer à une activité manuelle, créative, sensitive...

Chaque mois l'animatrice propose un nouveau thème (peinture, bricolage, patouille...)

Les enfants sont invités à regarder, découvrir, participer ou non à l'activité.

### Retour au calme

Tous ensemble, on range les jeux et les jouets avant de s'installer sur un tapis pour chanter des chansons, écouter des histoires... Ce moment permet d'apaiser petits et grands et marque ainsi la fin de la séance.

# Infos pratiques

Information du Centre National Pajemploi

## Salaire horaire minimum au 1er janvier 2013



Salaire horaire minimum	Métropole et DOM	Cas spécifique : Bas-Rhin, Haut-Rhin et Moselle
Salaire brut*	2,65 €	2,65 €
Salaire net	2,05 €	2,01 €

\*Le salaire horaire brut ne peut être inférieur à 0,281 fois le SMIC horaire brut. Ces valeurs concernent les assistantes maternelles de moins de 65 ans.

### Indemnité d'entretien

Les indemnités de fourniture destinées à l'entretien de votre enfant couvrent et comprennent :

- les matériels et produits de couchage, de puériculture, de jeux et d'activités destinés à l'enfant, à l'exception des couches ;
- la part afférente aux frais généraux du logement de l'assistante maternelle agréée.

### Montant en vigueur depuis le 1er janvier 2013 :

Lorsque aucune fourniture n'est apportée par les parents, le montant de l'indemnité d'entretien ne peut être inférieur à **2,97 euros par jour pour 9 heures d'accueil et par enfant gardé**.

En accord avec votre salariée, ce montant peut être proratisé en fonction de la durée d'accueil de l'enfant.

### Indemnité de repas

Le contrat de travail de votre salariée prévoit qui fournit les repas de votre enfant.

Si c'est l'assistante maternelle qui nourrit votre enfant, vous devez lui verser une indemnité de repas. Le montant de celle-ci est fixé librement entre vous et votre salariée et doit être précisé au contrat de travail ;

Si vous fournissez les repas, l'indemnité n'est pas due.

### Indemnité kilométrique

Si vous demandez à votre salariée d'utiliser son véhicule pour transporter votre enfant, vous devez l'indemniser pour les frais supplémentaires engagés.

L'indemnisation kilométrique ne peut être inférieure au barème de l'administration et supérieure au barème fiscal. L'indemnisation est à répartir, le cas échéant, entre les parents.

### Taux de conversion pour passer de Brut au net

Salaire net = salaire brut x 0.7719

Salaire brut = salaire net : 0.7719



# Les accueils ludiques

Le relais organise un accueil ludique dans les communes itinérantes des communautés de communes du plateau du Russey et de Saint-Hippolyte.

**Jeux, activités manuelles, sensorielles, motrices ... vous attendent alors n'hésitez pas à nous retrouver !!!**

Ces rencontres sont ouvertes gratuitement aux enfants de moins de 6 ans accompagnés de leur assistantes maternelle ou parent(s).



N'oubliez pas d'apporter les chaussons des enfants et des adultes !!!

Mardi		Communauté de communes du plateau du Russey			
		LES FONTENELLES (salle du club) ◇	NOEL CERNEUX (mairie) ◇	LE RUSSEY (salle multimédia Maison des services)	PLAIMBOIS DU MIROIR (mairie) ◇
M A R S	5 mars	9h30 - 11h30			
	12 mars		9h30 - 11h30		
	19 mars			9h30 - 11h30	
	26 mars				9h30 - 11h30
A V R I L	2 avril	9h30 - 11h30			
	9 avril		9h30 - 11h30		
	16 avril			Relais Fermé	
	23 avril				9H30 - 11H30



◇ Temps d'information individuel de 8h30 à 9h30 sur rendez-vous  
 Merci de prendre rendez-vous au 03.81.43.89.51.

## Ludothèque p'tidou !!!

En mars et avril, la ludothèque sera présente à l'annexe de la salle des fêtes :

Jeudi 14 mars de 9h30 à 11h30 et de 16h00 à 18h00

Jeudi 28 mars de 16h00 à 18h00

Jeudi 11 avril de 9h30 à 11h30 et de 16h00 à 18h00



# Les permanences du relais

	TELEPHONE	VISITE	RENDEZ-VOUS	
MARDI	15H00-17H00	15H00-17H00 LE RUSSEY	9H00-9H45 Communes Itinérantes ■	17H00-19H00 LE RUSSEY
MERCREDI	9H00-11H00	9H00-11H00 LE RUSSEY		
JEUDI	14H00-16H00	14H00-16H00 SAINT-HIPPOLYTE	9H00-9H45 Communes itinérantes ●	16H00-17H00 SAINT-HIPPOLYTE
VENDREDI	13H00-15H00	13H00-15H00 LE RUSSEY		

- Les Fontenelles, Plaimbois du Miroir, Noël Cerneux
- Terres de Chaux, Valoreille, Chamesol, Montécheroux, Glère

**Le relais sera fermé du 15 au 21 avril.**

<p>Le journal « L'info Relais » est un bimestriel gratuit disponible au relais et dans les mairies .</p> <p>Directeur de la publication : Carlos Aranda</p> <p>Responsable de la rédaction : Héléna Trinh</p> <p>Dépôt légal : demande en cours</p> <p>Imprimé par Imprimerie Bobillier Morteau</p>	<p>Familles Rurales Fédération du Doubs</p> <p>Maison de la famille</p> <p>12 rue de la Famille</p> <p>25000 BESANCON</p> <p>Président : Carlos Aranda</p>
---	--

**Assistantes maternelles et parents,** si vous souhaitez recevoir l'info relais par email veuillez retourner le coupon ci -contre ou bien en faire la demande par email.

**Assistantes maternelles,** pour recevoir l'info relais par courrier merci de joindre au coupon un chèque de 5 € (frais d'envoi annuel) à l'ordre de « Familles Rurales Fédération du Doubs »

Coupon à retourner à Relais Familles Assistantes

Maternelles

17 rue de Lattre de Tassigny

25210 LE RUSSEY

Je souhaite recevoir « L'Info Relais »

Par mail  Par courrier

NOM \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_